



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 14 OCTOBRE 2025

Délibération n° 2025_053

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE AU
RELAIS DES AIDANTS-AUTORISATION – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 7 octobre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS: 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE, Arnaud ARFEUILLE.

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Emilie MARCHES (Procuration à Ghislaine BOUVIER), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Arnaud ARFEUILLE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Michelle MAURY

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le relais des aidants est une structure créée en 2018 qui accueille de plus en plus d'habitants aidant un proche.

Aujourd'hui, ce service doit faire face à de nombreux enjeux qui sont notamment :

- de maintenir le niveau et la continuité du service,
- de garantir la qualité de l'accueil inconditionnel,
- d'absorber l'augmentation du nombre d'utilisateurs soit en moyenne + 95 nouvelles familles reçues par an. +25% entre 2023 et 2024.

Pour cela, il convient de développer la pluridisciplinarité de l'équipe en recrutant un psychologue. Son rôle sera de faire face à la complexité des situations, mais aussi de maintenir et d'accroître les capacités d'accueil inconditionnel du site.

Afin de développer ce projet, deux demandes de subventions sont sollicitées auprès de :

- l'AG2R La mondiale pour un montant de 15 538 €
- la Fondation de France et l'Association Française des Aidants pour un montant de 100 000 euros sur 3 ans dans le cadre de l'appel à Initiatives « Proches aidants de personnes âgées ».

Le plan de financement, pour l'année 2026, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé de la dépense	Montant	Partenaires	Montant
Poste Psychologue au relais des aidants (ou prestations)	50 000 €	AG2R La mondiale	15 538 €
		Fondation de France et Association française des Aidants	33 333 €
		Autofinancement CCAS	1 129 €
TOTAL DÉPENSES	50 000 €	TOTAL RECETTES	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

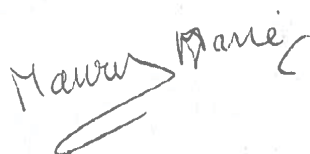
- Autoriser le Président ou la vice-Présidente du CCAS à signer toutes les pièces administratives nécessaires à ces demandes de subvention pour le financement d'un poste de psychologue au relais des aidants,
- Préciser que le montant des subventions sera inscrit, après notification, au budget 2026, en recettes de la section de fonctionnement, au compte 74888.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 octobre 2025

Marie-Michelle MAURY
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.